

«Vers une culture de la paix »

«Vers une culture de la paix »

(l'approche globale)
au sahel
(l'approche globale)

Par :Dr. Abou-El-Kacim DELLAL
Charge de CoursEcole Nationale Supérieure
Politiques des Sciences

Mots clés:*Aménagement du territoire, approche globale, culture, dialogue politique, prospective, voisinage.*

ملخص:

المقاربة الشاملة تعني الاعتراف بأن العمل العسكري كونه مهم
لنزاع الأسلحة من الجهات المتنازعة لا يكفي لحل النزاعات
الموصوفة بالتشابك (complexité).
حل الأزمة في الساحل تمر عبر تبني مقاربة شاملة عن طريق تدخل
آليات سياسية / مدنية وعسكرية.

▪ *Introduction:*

« LA SCIENCE N'A QUE FAIRE DEL'INEFFABLE ;
IL FAUT LUI PARLER DE VIE SI ELLE VEUT LA
TRANSFORMER »

ROLAND BARTHES

Les relations internationales de voisinage existent dès qu'il y a coexistence des Etats contigus. Elles naissent de la proximité (contiguïté, contacts physiques ou la proximité des territoires de deux pays – contiguïté géographique). Dans le contexte régional de l'Algérie, les relations de voisinage résultent de la présence d'une frontière immense (7000km). Le voisinage international est lié à la présence des frontières (**la frontière est une zone vivante**). C'est dans les zones frontalières – espaces limitrophes s'étendant des deux côtés de la frontière commune qu'existent au fond, des rapports de voisinage. Le bon voisinage confère aux pratiques des Etats basés sur la bonne foi une portée importante. Les soumet dans leur politique d'aménagement du territoire par exemple à une discipline louable qui consiste à prendre en considération des effets de leur politique d'aménagement sur les milieux humain et écologique des pays « voisins ». Le bon voisinage figure dans les préambules des traités entre pays voisins ou même des traités multilatéraux .

Le bon voisin c'est celui qui observe les règles garantissant la paix et la bonne entente avec ses voisins (réduire les tensions). Si l'on considère les traités de bon voisinage proprement dit, on constate que le règlement pacifique des conflits fait partie de tous ces traités. Le bon voisinage se réfère toujours aux relations

pacifiques entre voisins. Il est d'une utilité et d'une importance évidentes pour prévenir et enrayer les conflits, pour réduire le danger de voir dégénérer ces conflits en tentions graves. Les règles de voisinage demeure des règles de bonne conduite favorisant la coexistence pacifique, le maintien de l'ordre et une coopération avancée et harmonieuse. Elle consiste en une attitude de bonne volonté, d'amitié, de compréhension, de sollicitude à l'égard des problèmes et des besoins de voisin. L'idée est de faire preuve d'amitié. Le bon voisinage n'est plus seulement **« l'apanage des relations bilatérales des pays voisins, mais un concept nécessaire aux relations les plus larges des pays de la même zone géographique »**(POP I, 1980).

I-« ESPACES FRONTIERES »

(CONSIDERATION DE METHODE)

« En tant que produit de l'histoire, de la géographie ou de la combinaison des deux, les frontières n'ont de sens qu'en relation avec les espaces qu'elles délimitent et les hommes qui vivent à l'intérieur ». (LACOSTE Y., 1988).

Les frontières doivent être envisagées à partir d'une approche globalisante. Ces espaces frontières- **« zones identifiables »**- organisées autour de la frontière et plus ou moins reliés et intégrés au reste du territoire et à son économie globale.

L'étude des « espaces – frontières » n'a de sens et d'intérêt que **« si elle scrute et permet de comprendre l'usage que les hommes en font »**. Une géopolitique de la frontière au sahel s'attache à élucider les stratégies des acteurs (les peuples des frontières).S'il

est vrai que les frontières « coupent » des territoires, il reste qu'elles sont également susceptibles de les « relier ».

Il s'agit de considérer l'espace frontière ou la zone frontière, comme un cadre des activités des hommes en tant qu'agents de développement (Etats, collectivités locales, frontaliers). Par opposition à la frontière – ligne qui est un trait réel ou imaginaire qui sépare deux espaces contigus- « La frontière- zone » ou « zone frontalière » ou encore bande frontalière ou (frange frontalière)ne peuvent être assimilées à une ligne. Notions de « zone » et de « bande » méritent d'être distinguées, car si pour la « zone », je retiens l'idée d'espace, d'étendue, parfois d'une région, pour le mot « bande », c'est l'idée d'étroitesse et de longueur (un espace long et étroit) qui l'emporte. Le terme « frontalière » est un adjectif qualifiant l'espace avoisinant une frontière (terre, pâturages, frontaliers, etc...).

Dans une politique d'aménagement du territoire, on ne peut plus concevoir la frontière comme une rigoureuse ligne de séparation, mais comme une composante de territoire dont l'intérêt humain peut-être déterminé en totalité ou en partie par la présence d'une frontière, comme une réalité proche qui se prête à une gamme d'utilisations-le « **fait frontalier** ».

Par « fait frontalier », on entend le territoire dans lequel est ressenti le voisinage de la frontière (existence et intensité).

En réalité, la plupart des problèmes de gestion des ressources naturelles, de transport, d'entraide et de contacts entre habitants se posent dans des zones dont la largeur est de 20 à 30 kilomètres.

**LES NOUVELLES PERSPECTIVES DE
L'ETUDE DES FRONTIERES
ESSAI DE TYPOLOGIE**

I- Les tendances traditionnelles	II- L'évolution en cours	La perspective
<p>-L'approche du droit et de l'histoire</p> <p>-Frontière et souveraineté</p> <p>(approche juridique)</p> <p>Frontière, litiges, intégration et la paix (l'approche historique)</p> <p>-La contribution de la géographie politique</p> <p>-L'influence des autres sciences.</p>	<p>-La nouvelle dimension sociologique dans l'étude des frontières.</p> <p>Frontière, peuples et culture (approche sociologique)</p> <p>-De l'approche géographique à l'approche globale</p> <p>Frontière, échange, planification et aménagement du territoire.</p>	<p>-Capacité à anticiper</p> <p>Existence d'un projet global</p> <p>-Etudes prospectives</p> <p>Bilans prévisionnels</p>

Source : Abou-EL-Kacim DELLAL, 2014.

II - LE RÔLE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LA RESOLUTION DE LA CRISE AU SAHEL

Le présent article intègre la préoccupation de l'aménagement du territoire, car les distorsions observées dans la répartition déséquilibrée des populations et des activités participaient également à la dégradation constante de la situation sécuritaire. **Est- il besoin de souligner l'importance du lien dialectique entre la sécurité, la frontière et l'aménagement du territoire ?** L'aménagement du territoire a ici un rôle très important à jouer.

L'INFLUENCE DE L'ECHELLE GEOGRAPHIQUE

Nous changeons d'optique parce que nous changeons d'échelle, le phénomène est d'importance puisqu'à changer d'échelle, les phénomènes changent parfois non seulement de grandeur, mais de nature : nature de perception des phénomènes, donc du diagnostic, degré de généralisation,...L'on passe de la frontière limite à la frontière espace. **On peut éviter ainsi « l'effet disjoncteur » de la frontière ligne (limite).**

La sécurité apparaît donc comme une contrainte qui s'impose à des politiques d'aménagement du territoire. Et les objectifs fixés doivent être à la taille des problèmes posés. Le fait frontalier qui a longtemps marginalisé ces zones, conduit actuellement à leur accorder une place prioritaire.

ACTUALITE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU SAHEL

Pays très centralisé, les pays « sahéliens » connaissent peu un aménagement « réel » du territoire. Il faut préciser aussi que le concept « d'aménagement du territoire » ne recouvre pas les mêmes réalités selon les pays. (Le Nord – Mali en souffre).

L'IDEE REGIONALE DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

L'aménagement est une notion multi- scalaire, pratiqué à différentes échelles (un espace gigogne). L'emboîtement d'échelles qui en résulte pose au moins deux problèmes : celui de la compétence c'est-à-dire du pouvoir réel de tel ou tel acteur, le second se pose en termes de concurrence (quand il n'y a pas complémentarité voir mieux une réelle solidarité ?)

Les actions d'aménagement sont surtout liées à l'échelle régionale – **« c'est l'espace accessible aux hommes »** (l'œkoumène, espace habité). Les espaces ne sont pas homogènes et les politiques d'équipement doivent être adaptées aux besoins et aux atouts spécifiques de chaque région. **Il s'agit de reconnaître qu'il existe une dimension géographique aux problèmes sécuritaires au Sahel.**

Pratiquer une politique territoriale, c'est d'abord admettre qu'il ne faut pas appliquer systématiquement les mêmes mesures partout. **Dans le cas d'espèce, il s'agit de tenir compte de la diversité des conditions d'aménagement dans les régions frontalières, évité d'imposer des exigences inadaptées ou inutilement sévères par pur souci d'harmonisation.**

L'aménagement du territoire se renierait s'il n'était pas décentralisé.

LES DIFFERENTS TEMPS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement est pratiqué à différentes échelles de temps. Rapport entre le présent et le futur. L'aménagement consiste – t-il à projeter le présent dans le futur -de façon à assurer la pérennité du système ou bien à modifier le présent pour l'adapter à un futur souhaité-ce qui suppose l'existence d'un projet social? Est-t- il possible de distinguer et de définir les différents temps ? Pour faire simple, on dira qu'il compte deux situations de dix et de vingt ans, rien n'est étonnant car l'aménagement est par essence de l'ordre de long terme. **L'aménagement du territoire n'appartient pas au passé.**

C'est le temps des études et de la recherche car les objectifs, les priorités et les choix restent à déterminer. **C'est avant tout, pour nous, le temps de l'interrogation fondamentale sur le type de société « sahéenne » et sur le contenu du projet social « sahéen ». « Pourquoi aménager l'espace ? ».** L'aménagement du territoire est une démarche de géographie volontaire. **Une véritable politique d'aménagement du territoire ne saurait se réduire à une simple juxtaposition de techniques, celle de l'ingénieur, de l'architecte et de l'administration. Elle traduit un projet de société comportant des objectifs collectifs et une vision d'avenir. Elle tente de répondre à la question fondamentale. Un**

aménagement pour qui ? Pour quoi ? (FISHER A., 1979, QUERMONE J. L., 1969).

2-1 .LE RECOURS A L'ETUDE ANAT RELATIVE A LA PROMOTION

DES ZONES FRONTALIERES (1985-1987)

L'INTERET DE L'ETUDE

L'étude des zones frontalières menée par l'ANAT entre 1985 et 1987 avait pour objet l'identification et le recensement sur le terrain des « centres de vie »⁽¹⁾ les plus éligibles à recevoir les équipements et les aménagements nécessaires à leur promotion et à leur développement. En fait, ce que nous appelons étude ANAT des zones frontalières sont deux études : une première étude faite à l'Est du pays sur la bande frontalière algéro- tunisienne.⁽²⁾ La seconde étude qui traite de la bande frontalière algéro-marocaine semble mettre plus l'accent sur l'histoire, pose une problématique intéressante et dégage une typologie pour le choix des centres de vie.

(1)- Qu'est-ce qu'un centre de vie ?

Il s'agit d'unités « qui ont moins de 4000 habitants chacun, d'un caractère plutôt rural que semi rural. C'est par exemple, des anciennes fermes devenues villages socialiste de la révolution agraire (VARA) dépourvues de presque tout : pas ou peu d'électrification, pas d'écoles, ou des annexes d'écoles, pas d'unités de soins (polycliniques) parfois une salle de soins. Ils sont pratiquement tous situés tous près (collés) de la frontière.

Les centres de vie retenus s'élèvent à 53(voir annexe).

(2) Malgré ses lacunes, cette étude a le mérite d'être pionnière. Elle a permis de récolter beaucoup de données intéressantes sur cette bande frontalière algéro-tunisienne.

TYPOLOGIE ET ETUDES CRITIQUES DES CHOIX D'IMPLANTATION DES CENTRES DE VIE

Le choix de ces centres s'est fait sur la base d'une « typologie » basée sur les critères suivants : le peuplement, la proximité de la frontière, l'absence d'infrastructures économiques et d'activités, le caractère enclavé, le sous équipement et taux de précarité des logements. L'objectif consiste à localiser les groupements de population le long des zones frontalières dans un territoire immense et par endroits sous-peuplé (parcouru uniquement par des nomades: bandes frontalière Grand Sud).

La sédentarisation d'une partie de cette population contribue à la fois à améliorer leurs conditions de vie et à assurer une présence humaine permanente aux frontières.

LES OBJECTIFS DES CENTRES DE VIE

L'objectif visé est de dégager des perspectives de développement en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. Cet objectif principal comporte plusieurs volets (ou sous projets) qui peuvent être énumérés comme suit :

- **maintien des populations sur place (fixation des populations) ;**
- **exploitation des ressources locales ;**
- **développement des activités économiques ;**

- **amélioration des conditions de vie et augmentation des revenus ;**
- amélioration des dessertes en services et en équipements ;**
- occupation rationnelle du territoire (renforcement de la présence de l'administration).**

Une frontière vivante l'emporte toujours sur une frontière inerte, même si elle est délimitée par les traités. Après une fixation des frontières par les traités succède le temps de l'aménagement du territoire.

La création, le développement et le renforcement des centres de vie deviennent une nécessité impérieuse pour maintenir en place la population de ces zones frontalières et permettre même le retour des familles qui ont émigré. Les investissements à prévoir doivent améliorer les conditions de vie de ces populations et développer des activités pour créer des emplois. Les actions doivent porter sur des unités de types pastoraux (aménagement des points d'eau), agro-pastoral, industriel et artisanales en fonction des potentialités de chaque zone. La localisation des unités est d'une importance capitale, car il s'agit de les implanter non loin du centre de vie. Cette réanimation de ces régions périphériques nécessite le développement des infrastructures de liaisons et de transport pour accroître leur intégration au reste du pays. Les activités agricoles ne procurant pas un revenu suffisant aux exploitants (le complément vient souvent des revenus de l'émigration et du commerce informel transfrontalier). La concentration de l'emploi joue un rôle considérable dans l'attraction de la main d'œuvre des zones

frontalières périphériques et marginalisées. Les PMI préconisées restent liées aux ressources locales, à l'agriculture, à l'artisanat et à la sous-traitance. La majorité des terres au niveau des centres retenus sont utilisées comme des terrains de parcours.

Le déficit en main d'œuvre agricole, le faible taux de mécanisation et la nature du terrain expliquent largement cette situation. L'élevage constitue leur principale ressource. Les sols ne sont pas toujours favorables à une agriculture performante.

Cette zone fortement sous-peuplée est caractérisée par une forte proportion de la population nomade.

Cette zone saharienne est dominée par une activité pastorale, l'agriculture pratiquée est de type « saharien » c'est une agriculture d'autosubsistance qui ne procure aux exploitants qu'un revenu d'appoint.

Or tout l'intérêt de l'étude frontalière est basé essentiellement sur l'aménagement hydro agricole prévu dans la région : condition essentielle pour fixation des populations sur les sites à ériger en « centres de vie » le long de cette bande frontalière. Les liaisons viables. Cette région est sous peuplée par rapport à la taille de son territoire. L'inexistence des eaux superficielles suppose que l'on se retourne vers les eaux souterraines, puits, forages. Or, elle existe cette eau. La plus importante d'entre elles, est celle du complexe terminal et du Continental intercalaire.

Les perspectives de développement industriel recherchées au niveau des centres de vie de la région semblent résider dans l'atteinte des objectifs suivants :

-mise en valeur des ressources locales (PMI) ;

-création d'emploi car l'agriculture ne peut pas fournir à elle seule tous les emplois nécessaires ;

-satisfaction des besoins locaux.

Les schémas de désenclavement (programmes de base ou centres de vie) doivent se mettre en place au niveau des bandes frontalières. Les actions de coopération concernant les zones frontalières ont néanmoins permis l'émergence sur la scène politique du nouveau concept : « **le bon voisinage positif** ». Ce dernier, a pu être défini comme le pendant de la fixation des frontières. La frontière, barrière politique et idéologique, céderait le pas à celle définie comme un lien, un pont de coopération et d'échanges mutuellement avantageux. Il est question de la réalisation d'un effort tout particulier en faveur des échanges transfrontaliers pour supprimer les derniers « **obstacles géographiques** ».

PROMOTION DES ZONES FRONTALIERES

(Problématique et stratégie de mise en œuvre dans les documents d'aménagement du territoire en Algérie)

Nature et contenu du document	Niveau géographique et horizon d'étude	Identification de la problématique	Principaux résultats et stratégies de mise en œuvre
<p>Etudes des zones frontalières 1985-1987</p> <p>Identification et recensement sur le terrain des « centres de vie » éligibles à recevoir les équipements et les aménagements nécessaires à leur promotion.</p> <p>Le choix de ces « centres de vie » s'est fait sur la base d'une typologie basée sur les critères suivants :</p> <p>_le peuplement</p> <p>_la proximité de la frontière</p> <p>_l'absence d'infrastructures économiques d'activités.</p>	<p>Niveau régional voir local bande frontalière 15 à 20 km de part et d'autre de la frontière.</p>	<p>Fixation des populations</p> <p>_Exploitation des ressources locales</p> <p>_Développement des activités économiques</p> <p>_Amélioration des dessertes en services et en équipements</p> <p>_L'occupation rationnelle du territoire (renforcement de la présence de l'administration)</p> <p>_La création de Centres de vie nécessite la mobilisation de l'eau (la question de l'eau à</p>	<p>Une urgence qui varie en fonction du contexte géopolitique des zones frontalières (frontière fermée , Frontière ouverte</p> <p>Frontière chaude</p> <p>Frontière tiède</p> <p>Frontière froide)</p> <p>L'objectif :</p> <p>Localiser les groupements</p>

<p>_le caractère enclavé</p> <p>_le sous équipement de l'habitat (taux de précarité des logements)</p> <p>Le but</p> <p>Assurer une présence humaine permanente aux frontières_ stopper l'exode rural_ une préoccupation relevant d'un impératif géopolitique</p>		<p>Tamanrast).</p>	<p>nts de population s le long des zones frontalières dans un territoire immense et par endroit sous-peuplé parcouru par des nomades.</p>
--	--	---------------------------	--

Source : élaboration DELLAL Abou- El-Kacim, 2014.

2-2 .GEO PROSPECTIVE D'UNE PAIX DURABLE AU SAHEL.

(ANTICIPER L'AVENIR – L'AVENIR EST-T-IL PREVISIBLE ?)

Il est toujours souhaitable d'anticiper les événements, mais il n'est pas toujours aisé de fournir des explorations à longue échelle de temps, de reconnaître des tendances durables et des cycles qui autoriseraient des prévisions (DRESCH J., 1978), transformer la réflexion sur le futur en activité scientifique décisionnelle.

Pour nous, les choses sont peut-être plus simples, il s'agit d'appliquer une méthode d'origine latine « **la méthode prospective** » à des régions frontalières (tâche éminemment

géographique). Reprenant, à notre compte le questionnement de BADRAN A* Serait-il possible, en analysant le passé, en étudiant le présent, d'extrapoler vers le temps lointain ? La réponse est pour le moins incertaine.

Mais, que deviendra-t-il plus tard le Sahel (sinon le Nord-Mali), si nous laissons les choses sur leurs lancées actuelles, sans intervenir, tout au moins pour ce qui est de notre ressort ?

III- POUR UNE CULTURE DE SORTIE DE CRISE AU SAHEL (Le vouloir vivre ensemble & la solidarité).

**« Il est urgent de mieux
partager le savoir
en vue d'une meilleure
prévention »**

MAYOR F., 1998*

3-1 L'IMPORTANCE DE LA RECHERCHE

On dit qu'il n'ya guère de recherche ni de progrès sans un échange constant d'informations scientifiques et techniques.

Quelle place la question du Sahel occupe-t-elle dans les programmes de recherche en Algérie? En quoi ce thème de la crise du Sahel concourt-t-il ou oblige-t-il à infléchir les orientations de recherche.

Interrogations de la recherche :

Comment utiliser les connaissances actuelles et en acquérir de nouvelles pour faire évoluer le Sahel (et la Mali) vers une sortie de crise durable ?

Comment faire en sorte pour que la communauté scientifique participe efficacement à cette problématique ?

Comment définir les priorités de la recherche scientifique dans ce domaine ?

Il importe de faire œuvre de pédagogie car « **LA PAIX, ICI AU SAHEL, AUSSI ÇA S'APPREND.**»

*Ancien secrétaire général de l'Unesco

3-2 LA POLITIQUE DE VOISINAGE DANS LA NOUVELLE

CONFIGURATION GEOPOLITIQUE DU SAHEL.

Les principes de voisinage. _Le principe de « très bon voisinage »

Un principe qui s'apparente au principe de bon voisinage positif qui a émergé au début des années 1980. Une bonne coexistence (principe de voisinage) et une coopération élémentaire (principe de bon voisinage). L'Algérie a apporté son aide et son assistance à de nombreux pays africains (Niger, Mali, Mauritanie...), qui ont connu des catastrophes naturelles, des crises ou toutes autres difficultés. Le cas au Nord du Mali où l'Algérie a continué à assumer son rôle de médiateur est là pour l'attester. L'Algérie a décidé d'ouvrir une fois tous les quinze jours ses frontières avec le Mali, par soucis pour les familles des deux côtés. La mesure a été prise en raison de relations familiales entre les populations algériennes et maliennes vivant dans la zone saharienne.

A côté de ces obligations, il en dégage d'autres telles que l'obligation de coopérer d'une manière plus intensive et même d'intégration. Il y a là lieu de s'efforcer de concilier tous les intérêts en présence. La

résolution de sortie de crise au Sahel nécessite une action globale, permanente, menée avec engagement, méthode et discernement avec les moyens à la mesure de la menace. Malgré les efforts importants consentis pour maîtriser cette question sécuritaire, les pays sont conscients que cette lutte est complexe et qu'elle nécessite des moyens encore plus conséquents qui dépassent largement leurs possibilités. Pays pauvres, ils ne disposent ni des ressources financières, ni du personnel qualifié qui leur permettraient de maîtriser le problème par leurs propres moyens. C'est pourquoi, seule une solidarité, tant sur le plan régional qu'international est à même d'améliorer l'efficacité des actions de sortie de crise.

Il faut comprendre que l'enjeu est régional, non seulement du fait de son ampleur et de son caractère d'urgence, mais également en raison de ses causes et de ses effets qu'ils s'étendent bien au-delà du Sahel (vers la Tunisie et Libye). Les conséquences qui se font sentir à l'échelle du Sahel attestent, sans équivoque possible, l'interdépendance des réalités et rendent nécessaire, une coopération régionale. C'est tout un tissu de solidarités économiques, politiques et culturelles qui doit se déployer entre les pays. C'est dire que rien de positif ne saurait durer en l'absence d'une volonté politique et d'une organisation d'un dialogue utile et sincère basé sur des données fiables nécessaires à la bonne compréhension des problèmes sahéliens afin de mieux les résoudre dans un esprit pacifique, d'équité, de bon voisinage et de coopération.

LE CONCEPT DE « BON VOISINAGE POSITIF »

Cette coopération transfrontalière a permis l'émergence du concept de « bon voisinage positif » dans la politique étrangère de l'Algérie. Concept pris comme une nouveauté dans la terminologie juridique.

Dans un discours le 4 juillet 1972, le président Boumediene avait déjà tracé les prémices de ce concept de « bon voisinage positif ».

« Rejetons le repli sur nous –mêmes, l'époque actuelle est aux regroupements et aux ensembles destinés à la défense des intérêts communs à de vastes zones géographiques ... Nous avons tracé des frontières pour mieux les effacer... »

C'est précisément cette idée qui sera développée par le président Chadli Bendjedid dans un discours sur l'Etat de la nation en date du 20 décembre 1981.

« La politique étrangère de l'Algérie est,..., le reflet de sa politique intérieure...Sur le plan régional, l'Algérie qui appartient à la fois au MAGHREB et au groupe des pays sahariens, a veillé à concrétiser les principes du bon voisinage positif. Le simple bon voisinage, dont la signification se limite seulement aux principes de non agression et de non ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, est en effet, insuffisant en lui-même pour garantir la stabilité et l'entente. Aussi est-il impératif de lui donner une dimension positive par l'établissement d'une coopération fructueuse au profit des peuples et d'une complémentarité des intérêts. Au bénéfice des Etats concernés, et par la coordination entre eux à

l'égard de toutes les questions intéressant la région d'une même manière particulière.

Convaincus que les garanties les plus importantes pour atteindre cet objectif, résident dans l'élimination de toutes les causes de tension ».

La politique de « bon voisinage » se manifeste par le développement à travers des frontières clairement délimités, d'une coopération transfrontalière mutuellement avantageuse (BOUAITA N., 1984, CHIKH S., 1986).

3-3 LA DIPLOMATIE PREVENTIVE⁽¹⁾

Prévenir l'escalade d'un conflit « coûte » moins cher,

L'action préventive s'attaque à la crise au Sahel à « **une tension due à une opposition d'intérêts, à une contraction de politiques** » (VIRALLY M., 1972). Il s'agit dans notre cas présent **d'éliminer les germes d'un conflit.**

Le recours à l'action (diplomatie ou autres) est très souhaitable et efficace pour apaiser les tensions au sahel, avant une éventuelle escalade.

(1) Préventive adj. (Lat. praeventum, de praevenire, devancer) –qui est destiné à prévenir, à empêcher un conflit, l'élimination des différents et situations qui peuvent menacer la paix.

Il s'agit d'agir rapidement afin de circonscrire et d'en éliminer les racines profondes de la crise au Sahel. Elle exige, que des mesures efficaces soient prises. La paix doit être envisagée selon l'optique intégrée et les efforts

que déploie tout un chacun pour instaurer, construire ou consolider la paix doivent porter sur les questions d'éducation et de sensibilisation, l'éthique de la recherche universitaire mais aussi sur les aspects politiques (les politiques publiques), économiques et sociaux, humanitaires et environnementaux et même sécuritaires (les aspects sécuritaires ne doivent pas être négligés).

-L'ajustement des situations

L'action préventive exige que les faits soient connus rapidement et avec exactitude. Elle suppose une bonne compréhension des événements, fondée sur de solides analyses. Elle suppose aussi une maîtrise totale (disposer des renseignements détaillés dans la mesure du possible), cela suppose beaucoup de recherches théoriques et bibliographiques calées par un travail de terrain où la technicité des problèmes revête une grande importance.

La collecte et l'analyse des informations, une concentration concrète sur les problèmes pourraient dans certains cas désamorcer un différend.

Cette connaissance des problèmes et du terrain constitue déjà un premier pas non négligeable vers une action préventive efficace (l'incitation à la transparence). Elle

Facilite en tout cas le contact, le dialogue, la consultation, en un mot le rétablissement de la confiance mutuelle. ⁽¹⁾ Elle permet de faire dépérir les causes du conflit (condition d'une paix durable). Déterminer l'existence d'une menace contre la paix – en analysant les situations qui risquent si l'on ne prend pas de mesures pour y remédier, de la mettre en

danger est une responsabilité de tous (chercheurs, décideurs, hommes politiques).

3-4 LE DIALOGUE POLITIQUE

**Un dialogue qui serait une « sincérité »
et non une « habilité »**

(JOBERT M., 1983).

Il s'agit d'explorer toutes les voies possibles qui permettent de faire progresser de façon substantielle ce dialogue : **une entreprise au service de l'homme**. Il y a là manifestement la reconnaissance de la nécessité du dialogue et de la concertation. A cet égard, il est significatif et de très bon augure que les différents rapprochements enregistrés ça et là soient nommés « dialogue ». Celui-ci suppose un intérêt commun, et une bonne foi réciproque. Il y a donc proximité d'intérêt (JOBERT M., 1983). Il reste à savoir ce que recouvre ce concept de dialogue, quel contenu lui donne-t-on, quelle mission lui assigne-t-on ?... (BOUCHENANE M., 1983).

1) Comment faire naître cette confiance souvent absente dans les rapports inter – Maliens ?

Dialoguer- c'est renoncer à l'agressivité, c'est reconnaître l'existence de l'autre, c'est lui témoigner du respect et de la considération ... (LACAN J., 1966). Une manière de persuasion empreinte de dignité dans une atmosphère de confiance et de respect mutuels : **il est une éthique**

On ne peut pas se contenter d'une paix précaire basée sur un équilibre des rapports de force, mais de tenter **de construire la paix**, par le dialogue, par la connaissance c'est-à-dire par

une culture, par une véritable culture de paix en quête d'une « nouvelle » façon de concevoir les relations de voisinage, en fait une nouvelle éthique. Les concernés (Etats et sociétés civiles) pourront ainsi réaliser par la paix, ce qu'ils n'ont pu obtenir par d'autres moyens.

3-5 LES EXIGENCES DE GESTION INTEGREE DE SORTIE

DE CRISE AU SAHEL.

Il y a là une conviction qu'une approche intégrée et intervenant dans différents champs (politiques, économiques, militaires et culturels) est la plus à même de répondre aux défis sécuritaires au Sahel.

DES PRINCIPES DE LA GESTION INTEGREE...

Toutes ces questions, évoquées plus haut, relatives à la quête d'une sortie de crise au Sahel sont autant d'arguments en faveur d'une gestion intégrée. Intégrée par rapport aux programmes des émissions radiophoniques promouvant la paix et la tolérance, intégrée dans l'espace régional ou les populations locales ont manifesté

des attentes fortes dans le domaine de développement des entreprises (PME PMI) et de l'emploi, intégrée dans le temps avec des échéances à court, moyen et long terme, intégrée dans l'ensemble du développement économique, intégrée dans l'environnement considéré comme un tout , intégrée à tous les niveaux de la gouvernance (local, régional, national, international, mondial).

... AU PRINCIPE DE LA GESTION INTEGRALE

(Nécessité d'une action commune)

Le terme « intégral » issu du latin *integer*, « entier » implique en matière de gestion de sortie de crise au Sahel que la totalité de l'espace régional soit géré selon les principes de la gestion intégrée. Appliquée aux zones frontalières, le principe de la gestion intégrale suppose – l'option : frontières fermées, avec son effet disjoncteur est à assouplir – C'est qu'à l'instar des animaux : « **délimiter, borner, être chez soi, les Etats recherchent obstinément cette sécurité** » (BRAUDEL F., 1986). Il serait curieux de savoir la part que les chancelleries consacrent à l'activité concernant les frontières, leur délimitation et leur défense (sur le plan militaire, économique et humain : contrôle de l'émigration).

Rapprocher des problématiques de gestion de sortie de crise au Sahel de part et d'autres des frontières pour tenter de les « mouler » dans une seule grande problématique d'ensemble n'est pas encore chose aisée dans la région. Une telle

Problématique existe sur le terrain, mais faute d'outils et de connaissance. ⁽¹⁾ Les pays concernés (Mali, Niger, Mauritanie) chargés de sa prise en charge réelle semblent ne pas saisir sa consistance et la réalité tangible de son contenu. Il est vrai que du point de vue institutionnel, une approche intégrée requiert une autorité pour donner de la cohérence à l'ensemble des actions menées et ne pas se focaliser seulement sur les résultats dans chaque secteur. Ceci est cependant une mesure qui demande l'adoption de critères de projets sécuritaires, de développement et de gouvernance assez avancés et des projets généraux rédigés avec très haute compétence technique et forte coordination

(cela nécessite un accompagnement de grande technicité). Ceci nécessite surtout la création d'un contexte de confiance mutuelle. Le niveau régional est aussi nécessaire, mais en raison des limites de la coopération entre les Etats sahéliens, le cadre premier d'action de la stratégie intégrée reste les Etats voire des régions spécifiques de ces Etats. Reste, qu'une gestion intégrale sinon « globale » de la crise du Sahel pourrait contribuer à l'émergence d'une culture de la paix.

CONCLUSION : APPROCHE GLOBALE

(gouvernance–sécurité-développement)

Le concept d'approche globale.

Le concept est récent et s'est développé avec l'essor de la résolution des conflits, qui revêtent des caractéristiques nouvelles et très diverses depuis les dernières décennies.

Gestion intégrée, gestion intégrale ou approche globale concourent tous dans le même sens. Il s'agit d'admettre que l'action militaire, si indispensable car comment désarmer les parties en conflits ne suffit plus seule « **pour résoudre des conflits caractérisés par leur complexité et leur asymétrie, dont l'insurrection est devenue l'illustration** ».

Le fondement de ce concept **réside dans la reconnaissance que l'action militaire seule ne suffit plus**. Une gestion de crise au Sahel passe par l'adoption d'une approche globale faisant intervenir des instruments politiques, civils et militaires. Les seuls moyens militaires, même s'ils sont essentiels, ne suffisent pas pour relever les nombreux défis complexes qui pèsent sur la sécurité sahélienne. La mise en œuvre d'une approche globale exige que tous les acteurs

concernés apportent leur contribution de manière concertée (voir intégrée) dans un même esprit de responsabilité, d'ouverture et de détermination, en tenant compte de leurs rôles respectifs, ainsi que de leur autonomie de décision. La coopération avec les pays partenaires, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les autorités locales doivent être renforcées. Les principaux partenaires institutionnels recensés, concernés par la crise au Sahel sont pour l'essentiel l'ONU, l'UE et l'Union Africaine, etc. Il s'agit, en fait d'acteurs qui ont acquis une expérience et des compétences en matière de gouvernance, de sécurité et de développement stable et durable.

(1)Manque d'outils pour mesurer qualitativement les résultats des actions menées.

BIBLIOGRAPHIE

ANDRASSY I., 1953 : Les relations internationales de voisinage. La Haye, Académie de droit international, Recueil des cours, II, pp.77-182, Paris, bible, Les relations internationales de voisinage. Paris, Recueil Sirey, 110.

BOUCHENANE M., 1983 : Pour un dialogue euro- arabe_ BERGER- LEVRAULT.

BOUAITA N., 1982 : « Le concept de bon voisinage positif dans la politique étrangère de l'Algérie », In Méditerranée : zone de paix, conférence internationale des juristes Alger, 10-12 décembre 1982 (Association internationale des juristes. Union des juristes algériens), pp-291-294.

CHIKH S., 1986 : « L'Algérie en Afrique » In Revue algérienne des relations internationales (2), deuxième trimestre, pp79- 110.

DELLAL A., 2000 : L'eau et la frontière au Maghreb « vers une culture de la paix bleue », thèse de doctorat de géographie, Aix Marseille II, Tomes I et II, 579p.

JOBERT M., 1983 : Préface de l'ouvrage de Bouchenane M, 1983, Pour un dialogue euro- arabe_ BERGER-LEVRAULT pp.9.11.

LACAN J., 1966 : Ecrits, cd.Senil , le champ freudien, Paris.

LACOSTE Y., 1988 : Questions de géographie : l'Islam, la Mer, l'Afrique, livre de poche biblio essai.

POP I., 1980 : Voisinage et bon voisinage en droit international, (préface de VIRALLY M.), A REDONE ; 383 P.

VIRALLY M., 1972 : L'organisation mondiale, ARMAND COLIN, 587.

VIRALLY M. ; 1980 Préface de l'ouvrage de POP I., : Voisinage et bon voisinage en droit internationalEd. Redone.**VISSCHER CH.**, 1969 : Problèmes de confins en droit international public, Paris, Redone, 200 p.